

Une lettre aux parents d'enfants en âge scolaire

Chers parents et tuteurs,

Si vous essayez de décider ou non d'envoyer votre enfant à l'école, vous devez tenir compte de certains points importants. Commençons par deux principes clés à garder à l'esprit. D'abord, c'est une excellente idée pour les enfants de se rendre à l'école. C'est bon pour leur éducation, bon pour leur bien-être et bon pour toute la famille. Ensuite, plus les espaces (comme les écoles) s'ouvrent pour les gens, plus il y aura des cas de COVID-19. L'objectif de vivre avec ce risque n'est pas d'éliminer tous les cas, mais d'essayer de contenir les éclosions et de minimiser les conséquences les plus graves. C'est donc le point de départ. Mais la situation de chacun est différente, et la décision d'envoyer vos enfants à l'école en personne doit être une décision qui fonctionne pour vous et votre famille.

Premièrement, pensez à l'enfant que vous allez envoyer à l'école.

Cet enfant présente-t-il des vulnérabilités médicales qui pourraient le prédisposer à des symptômes graves s'il contracte la COVID-19? La plupart du temps, les enfants infectés par la COVID-19 présentent des symptômes très faibles et se rétablissent sans grands soins. Un très petit nombre d'enfants contractent une maladie inflammatoire grave, et nous ne savons pas encore grand-chose sur ce qui expose les enfants à ce risque. Ce que nous pouvons deviner, c'est que les enfants qui ont déjà des problèmes médicaux sous-jacents peuvent être plus à risque – des maladies pulmonaires comme la fibrose kystique, un cancer qui peut déprimer le système immunitaire ou un diabète mal pris en charge. Consultez le médecin de votre enfant au sujet de toute affection qui pourrait le mettre davantage en danger s'il attrapait la COVID-19. Si votre enfant présente une grande fragilité médicale, retourner à l'école en personne en ce moment n'est peut-être pas l'option la plus sûre. Mais, pour la plupart des enfants, les avantages de la scolarisation l'emporteront sur les risques qu'ils courent.

Deuxièmement, pensez aux personnes qui vivent avec votre enfant.

Encore une fois, la plupart des gens se remettent de la COVID-19 sans avoir recours à des soins médicaux. Les personnes qui risquent de souffrir de graves conséquences sont celles qui ont plus de 70 ans ou qui sont atteintes de maladies chroniques, comme le diabète, l'hypertension, les maladies cardiaques ou le cancer. Ces personnes (dont vous pouvez faire partie) peuvent avoir besoin d'une protection supplémentaire si elles vivent dans le même ménage que l'enfant. Le cas échéant, vous devrez tenir compte du risque pour ces personnes par rapport aux avantages importants d'envoyer votre enfant à l'école. Il n'y a pas de réponse parfaite – prenez une décision qui vous semble juste maintenant, et vous aurez très probablement des chances de changer d'avis plus tard. Les choses qui peuvent vous aider à réduire le risque – ayez un plan d'isolement familial pour garder les enfants malades loin de la personne vulnérable dans votre maison, et réduisez l'exposition des personnes vulnérables de votre foyer à d'autres réseaux sociaux qui pourraient les exposer à la maladie.

Santé publique CK

177, rue King Est, bureau 2, Chatham (Ontario) N7M 3N1
Tél. : 519 355-1071 Téléc. : 519.355.0848
C.É. : ckpublichealth@chatham-kent.ca
www.ckpublichealth.com

Santé publique Lambton

160, rue Exmouth, Point Edward (Ontario) N7T 7Z6
Tél. : 519 383-8331 Téléc. : 519.383.7092
C.É. : publichealth@county-lambton.on.ca
www.LambtonPublicHealth.ca

Troisièmement, l'office de santé publique surveillera la transmission communautaire pour éclairer toute décision sur le statut de l'apprentissage en personne.

Votre école s'est engagée à créer un milieu d'apprentissage bienveillant, et les services de santé publique travailleront en étroite collaboration avec les conseils scolaires pour repérer et gérer les cas de COVID-19. Nous avons été en étroite communication avec les conseils scolaires tout au long de la pandémie. Il est essentiel de maintenir la transmission au sein de la communauté à un faible niveau pour assurer la sécurité des écoles.

Bien qu'il n'existe pas de seuils particuliers définissant le moment où une école doit être fermée, l'office de santé publique et les conseils scolaires s'entendront sur le statut d'ouverture des écoles.

- dépistage pour s'assurer que les enfants et les membres du personnel malades ne fréquentent pas l'école
- isolement rapide des enfants et des membres du personnel malades
- éloignement physique dans la mesure du possible
- mesures de nettoyage durcies
- constitution de cohortes (maintenir certains groupes ensemble) dans la mesure du possible
- port de couvre-visage par la plupart des étudiants et des membres du personnel.

En présence de signes d'une augmentation des cas de COVID-19 dans une localité particulière ou en Ontario, des discussions seront engagées au palier provincial et/ou local pour changer de cap au besoin. Les conseils scolaires et l'office de santé publique feront de leur mieux pour vous tenir informés au fur et à mesure que ces décisions seront prises.

Il n'y a pas de situation sans risque. L'envoi de votre enfant à l'école peut augmenter le risque de contracter la COVID-19. Garder les enfants à la maison peut augmenter le risque d'interrompre leur bien-être social et leur développement. Il n'y a pas de bonne décision – seulement ce qui est bon pour votre enfant et votre famille en ce moment. Ce système devra faire preuve de souplesse et, quelle que soit la décision que vous prendrez, nous continuerons à travailler ensemble pour aider vos enfants à apprendre en toute sécurité. En respectant les mesures de santé publique et en gardant vos enfants à la maison lorsqu'ils sont malades, vous contribuerez à limiter la propagation de la COVID-19 dans les écoles.

Cordialement,



Dr David Colby M.Sc., M.D., FRCPC
Médecin-hygiéniste
Santé publique Chatham-Kent



Dr Sudit Ranade, M.D., MPH, MBA, CCFP, FRCP(C)
Médecin-hygiéniste
Santé publique Lambton

Santé publique CK

177, rue King Est, bureau 2, Chatham (Ontario) N7M 3N1
Tél. : 519 355-1071 Téléc. : 519.355.0848
C.É. : ckpublichealth@chatham-kent.ca
www.ckpublichealth.com

Santé publique Lambton

160, rue Exmouth, Point Edward (Ontario) N7T 7Z6
Tél. : 519 383-8331 Téléc. : 519.383.7092
C.É. : publichealth@county-lambton.on.ca
www.LambtonPublicHealth.ca